

LE COÛT DU LOUP

Texte et photo Romain RIBIERE

« Le loup coûte cher », c'est en substance un des principaux arguments avancé par ses détracteurs. Sur son site internet, la Fédération Nationale Ovine communique d'ailleurs de manière détaillée sur cette question.

Cette préoccupation est également exprimée par des élus locaux dans les régions concernées. Dans un pays qui vit au rythme des difficultés économiques, il semble légitime de s'interroger sur la question du « coût du loup ».

L'argumentation, abondamment relayée à l'occasion de campagnes de presse nationale et locale, s'appuie essentiellement sur deux aspects :

- Le montant global, considéré comme excessif : 21,3 millions d'euros (1) en 2015.
- La légitimité philosophique : dépenser autant pour un animal reviendrait à de l'anti-humanisme. Un résumé de la FNO, souvent repris par ailleurs, l'exprime ainsi : « *Les sommes engagées [...] pourraient être réemployées par nos ministères [...] pour soutenir l'économie dans les zones rurales en finançant des postes d'institutrices ou d'agent postal qui font tant défaut actuellement dans ces régions* ».

On remarquera au préalable que ces deux aspects relèvent d'une rhétorique conservatrice et populiste somme toute assez classique. Elle vise à marquer une opinion publique confrontée, souvent douloureusement, aux choix budgétaires des gouvernements face à la crise. Il s'agit cependant d'une lecture assez superficielle de la question. Comme souvent concernant le loup, la forte polarisation du débat conduit les acteurs en jeu à user d'arguments simples et percutants.

Synthétiquement, la Fédération Nationale Ovine divise les dépenses liées au loup en trois catégories : le financement des mesures de protection, l'indemnisation des dégâts, la rémunération des personnels de l'état consacrés à la thématique.

La protection des troupeaux

Elle s'inscrit dans le cadre d'un cofinancement entre l'Etat et l'Europe à travers le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Les régions, devenues autorités de gestion pour la programmation 2014-2020, déclinent les crédits FEADER dans des programmes de développement ruraux.

Il s'agit du coût le plus important : 18,6 millions d'euros pour 2110 dossiers traités en 2015.

La progression des dépenses de protection est importante, notamment en 2015. Elle traduit à la fois une généralisation de l'usage des mesures de protection et un assouplissement de certains seuils dans la nouvelle programmation FEADER.

On peut déplorer que l'Etat cherche avant tout à acheter une paix sociale illusoire avec une partie du monde de l'élevage. Le système actuel profite avant tout aux gros éleveurs.

Cadré au niveau national à travers le Plan National Loup (volet « politique » de l'action des pouvoirs publics), les mesures de protection se subdivisent en quatre grandes catégories :

- le gardiennage renforcé (berger, aides-bergers)
- les chiens de protection
- les parcs mobiles de regroupement et/ou les parcs de pâturage renforcés
- les études de vulnérabilité

Sur la base du Plan National Loup (2) 2007-2012, on peut considérer que le gardiennage renforcé représente à minima

74% des montants engagés. Les 3/4 de l'argent consacré au loup le sont donc sous forme d'un soutien direct à l'emploi agricole.

Cela représente, selon les comptes de la DREAL (3), 1 650 emplois de bergers et aides-berger, subventionnés à hauteur de 80%. Bien qu'il n'existe pas de décompte précis, il est probable que ce chiffre représente une part significative du total des bergers employés dans les Alpes. Paradoxalement, alors même que le loup est souvent présenté comme le fossoyeur du pastoralisme, il a permis un rebond durable de l'emploi pastoral, en particulier là où l'espèce est présente.

A cela, il convient d'ajouter le financement de 1 400 postes non salariés. Il s'agit d'un paiement direct d'heures de travail pour les éleveurs en compensation du surplus de travail engagé en raison de la prédation.

Il est donc totalement faux de dire que les pouvoirs publics mènent une politique anti-sociale sur le dossier loup. Les postes de bergers représentent précisément de l'emploi non délocalisable en milieu rural. L'instrumentalisation des syndicats agricoles est donc manifeste sur la question. Précisons également qu'en l'absence du loup, rien ne permet d'affirmer que les pouvoirs publics auraient soutenu si fortement l'emploi pastoral. Quand Yves Derbez, président de l'association Eleveurs et Montagnes réclame (4), à la fois l'éradication du loup et un « *grand plan de développement du pastoralisme* », il s'agit ni plus ni moins que de garantir la pérennité des financements en question sans avoir la contrainte qui les a générés.

L'indemnisation des dégâts

Assurée par l'Etat dans le cadre d'une circulaire administrative datant de 2011, elle est objet de polémiques. D'une part les acteurs agricoles mettent en avant le fait qu'elle ne couvre que trop partiellement les dégâts indirects (brebis non retrouvées, stress, avortements des brebis...). D'autre



Loup dans les Alpes du Sud.

part les partisans du loup considèrent que son niveau « élevé » favorise le risque de triche.

Elle représente 2,7 millions d'euros en 2015, une somme elle aussi en augmentation constante.

Ce montant, important à première vue, doit cependant être relativisé. A titre de comparaison, la facture des dégâts de grands gibier, assumée par les chasseurs, s'est élevée à 38,2 millions d'euros en 2010.

La rémunération des personnels de l'Etat

La Fédération Nationale Ovine avance un chiffre de 40 emplois représentant 2 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de postes dans les administrations de l'Etat (DDT) et à l'ONCFS. Là encore, outre la difficulté à recenser précisément les postes en question, le chiffre est à prendre avec précaution. En l'absence du loup, une partie des personnels en question (du moins pour les titulaires de la fonction publique) aurait été affectée à d'autres dossiers.

Par souci d'exhaustivité, il faudrait ajouter un certain nombre de dépenses effectuées plus ponctuellement par les collectivités locales sur la question du loup. On peut citer entre autre le financement de campagnes d'information, d'emplois associatifs ou de soutien à l'économie pastorale. Difficilement chiffrables, ces mesures ne représentent qu'un montant faible au vu des sommes

engagées par l'Etat et l'Europe.

En additionnant, largement, ces dépenses, on aboutit à un total approximatif de 25 millions d'euros en 2015. Un montant en augmentation prévisible pour les années à venir au fur et à mesure de la colonisation de nouveaux territoires par le loup.

Il serait intéressant de pouvoir comparer les dépenses engagées sur le loup dans d'autres pays de l'Union Européenne, Italie et Allemagne notamment. La France est largement en tête à la lumière des éléments disponibles sur l'indemnisation des dégâts. Plus que le loup en lui-même, ce sont bien les choix des pouvoirs publics en terme de mesures de protection qui s'avèrent coûteux.

L'accent mis sur le gardiennage renforcé correspond à une réalité : la meilleure des préventions en matière de prédation repose sur la présence humaine. L'effort budgétaire massif en faveur de l'emploi agricole répond donc en théorie à un vrai enjeu. Il est néanmoins douteux que cette solution soit viable à long terme au niveau budgétaire. De plus le financement des heures de travail ou le financement des postes ne changent rien à la détresse morale d'éleveurs et de bergers désemparés par la pression due à la prédation.

On peut déplorer que l'Etat cherche ainsi avant tout à acheter une paix sociale illusoire avec une partie du monde de l'élevage. Le système actuel profite avant

tout aux gros éleveurs. Ceux-là mêmes qui ont la possibilité de profiter pleinement des mesures de protection tout en acceptant des pertes importantes compensées par les indemnités.

Le subventionnement déguisé des coûts de production ne répond ni à l'urgence de la situation à court terme, ni à l'avenir du pastoralisme à long terme. C'est bien la reconquête du marché intérieur (60% de la viande ovine consommée en France est importée) qui assurera durablement un avenir aux éleveurs et aux bergers.

L'équation budgétaire rend par ailleurs caduque une partie de l'argumentaire du milieu associatif. Réclamer un « toujours plus » en matière de protection des troupeaux, alors même que le budget alloué a augmenté de 50% entre 2014 et 2015, est irréaliste. Les moyens sont là, encore faut-il qu'ils soient mis en place efficacement. Et c'est bien là le problème central. 🐾

Romain Ribière, bénévole du programme *pastoraLoup* de l'association FERUS – Janvier 2016

1 *Lettre d'information info loup n°8*

2 *Evaluation du Plan National Loup 2007 – 2012, 2012*

3 *Lettre d'information info loup n°7 de la DREAL Auvergne – Rhône Alpes*

4 *La France Agricole. Octobre 2015*